

EMS, santé mentale et gestion de crise: leçons du Covid-19

Deux rapports fédéraux présentent des pistes destinées à améliorer la gestion des pandémies et autres crises futures du point de vue des personnes vivant en EMS et de la santé mentale de la population.



© Ivan Samkov / pexels

Entre 2021 et 2023, plusieurs études visant à examiner les conséquences de la pandémie sur les personnes âgées et celles résidant dans des EMS ont été déployées. Si ces travaux montrent que la majorité des personnes âgées ont bien surmonté la pandémie, ils soulèvent aussi la question de la liberté individuelle et de l'autodétermination. Dans son rapport basé sur les résultats de ces études, publié le 4 septembre 2024, le Conseil fédéral constate toutefois qu'il n'a pas été possible d'aménager les mesures de protection des personnes âgées et des résident-es des EMS de manière proportionnée dans toutes les phases de la pandémie. Pour les personnes vivant en institution en particulier, ces mesures ont pu être source de souffrance.

Le rapport cite quatre enseignements clés qui seront importants pour gérer les futures pandémies :

1. intégrer la perspective des personnes concernées et encourager l'autodétermination. Il faut à cette fin créer des structures qui permettent la participation, par exemple un conseil des résident-es dans les institutions ;
2. accroître la sensibilisation aux différentes situations de prise en charge et aux différents cadres de vie des personnes âgées. Il s'agit notamment de différencier les mesures de protection possibles dans les domaines de la vieillesse et du social ;
3. améliorer la préparation en cas de pandémie dans les EMS et les foyers pour personnes handicapées ;
4. améliorer fondamentalement la qualité des soins de longue durée dispensés aux personnes âgées dans les EMS. Il s'agit en particulier de renforcer ceux-ci en tant qu'institutions de soins.

Renforcer la santé mentale en vue des crises futures

Un second rapport mentionne que « la majorité de la population suisse est sortie de la pandémie en bonne santé mentale », tout en soulevant également qu'« il n'est pas possible de chiffrer précisément l'étendue des conséquences imputables à la pandémie sur la santé psychique en tenant compte de la diversité de la population, car les études réalisées sont trop hétérogènes ». Il ressort néanmoins que certains groupes de population ont été plus affectés psychologiquement que d'autres, en particulier les jeunes, les personnes vivant seules, celles se trouvant dans une situation financière difficile et celles atteintes de maladies psychiques ou physiques. Leur détresse psychologique reste parfois élevée même après la pandémie.

À ce titre, le document du Conseil fédéral explique que les aspects psychosociaux devront être pris en compte le plus tôt possible dans la gestion des crises futures. En outre, il importe de renforcer globalement la santé mentale individuelle.

L'Exécutif recommande des mesures pour gérer les crises et les événements, mais aussi la promotion de la santé et la prévention, l'intervention précoce et l'accessibilité des offres de soutien. Certaines recommandations visent notamment à garantir une meilleure protection de la santé mentale des enfants, des adolescent-es et des jeunes adultes, par exemple dans le contexte de la formation et en dehors. Il convient aussi de promouvoir les compétences numériques afin de réduire les effets néfastes des contenus numériques, comme la discrimination ou le harcèlement.

(Source : communiqué de presse)

Rapport « [Conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les personnes âgées et les personnes résidant dans des institutions médico-sociales](#) », Berne, 2024, 58 pages

Rapport « [Quel est l'état de la santé psychique en Suisse et comment la renforcer pour surmonter les crises futures ? Enseignements tirés de la pandémie de COVID-19](#) », Berne, 2024, 35 pages